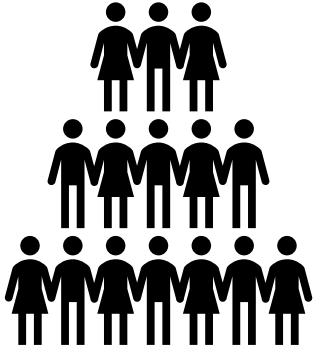


Réunion d'installation conseils participatifs de quartier

Salle François Mauriac

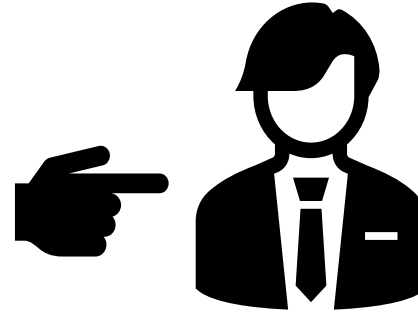
27 avril 2023

Le conseil municipal

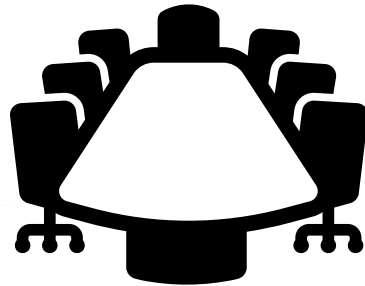


Représente les
habitants

Elu tous les 6 ans
au suffrage
universel



1^{ère} prérogative :
élection du Maire

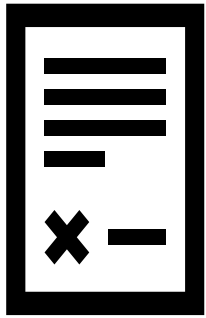


43 conseillers
(34 majorité – 9 opposition)

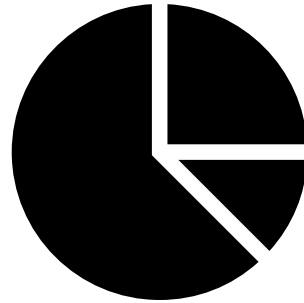


Maire
Adjointe au Maire
Conseillers municipaux

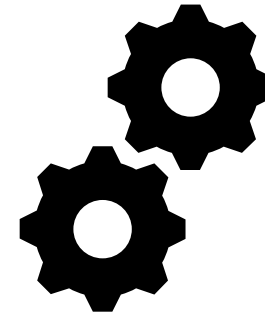
Le conseil municipal



Prend des délibérations pour régler les affaires de la commune



Vote le budget communal



Crée / supprime services publics municipaux

Gère l patrimoine communal

Accompagne l'action sociale

Favorise le développement économique

Décide l'aide aux associations

La ville de Talence

895 agents
(au 31/12/2021)



VILLE : 712 agents

7 filières :

Administrative (25%)

Technique (47%)

Culturelle (10%)

Sportive (2%)

Médico-sociale (3%)

Police (2%)

Animation (11%)

CCAS : 183 agents

3 filières :

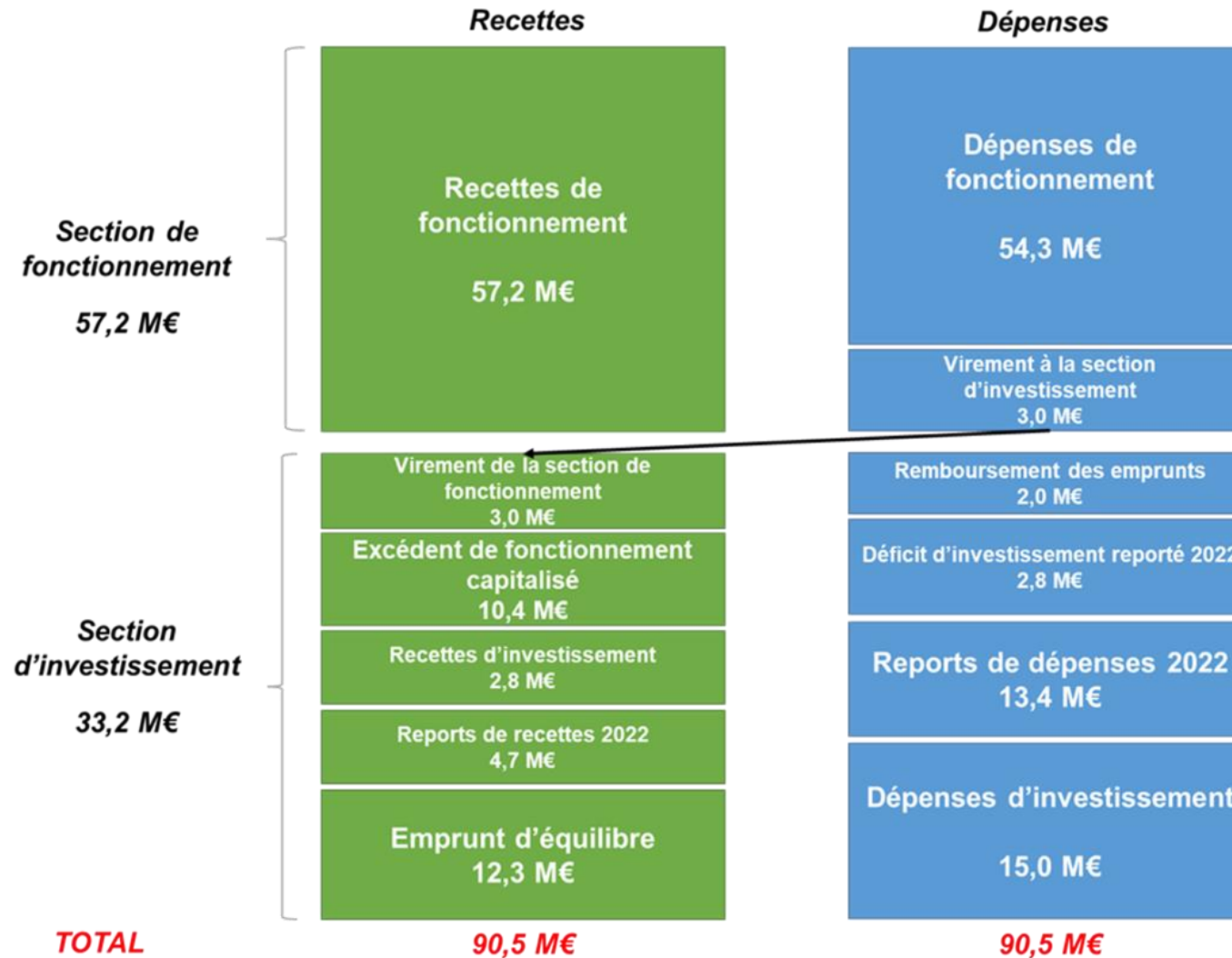
Administrative (12%)

Technique (4%)

Médico-sociale (84%)

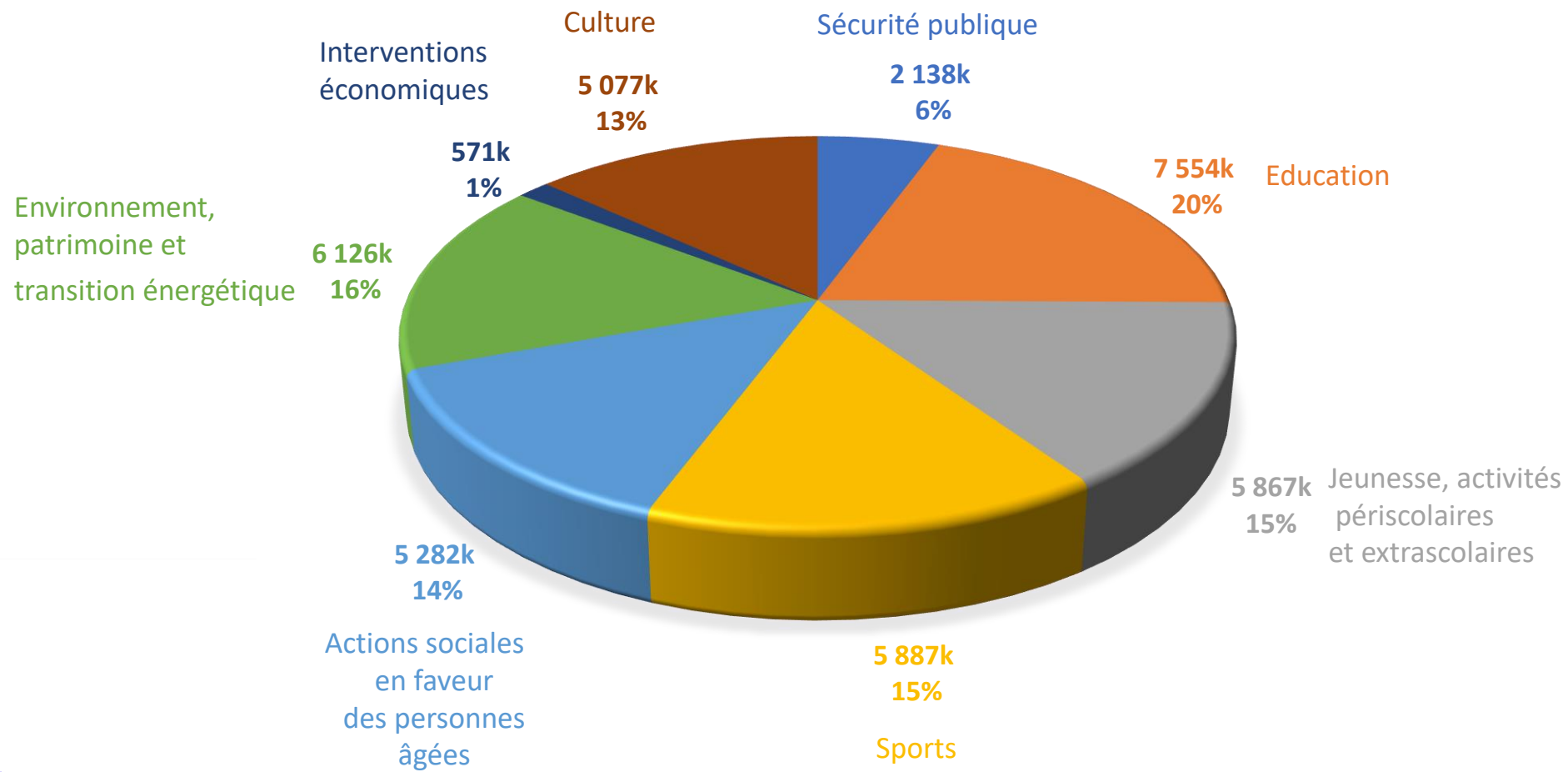


Les grands équilibres du budget 2023



Budget primitif 2023

Hors crédits liés à l'administration générale



Les nouveaux grands projets du programme d'investissements 2023-2027



Réaménagement des places publiques



Réhabilitation du groupe scolaire Camus



Réalisation du grand Peixotto-Margaut



Construction de nouvelles cuisines centrales

Les nouveaux grands projets du programme d'investissements 2023-2027



Construction d'une salle polyvalente



Construction d'un planétarium



Réhabilitation du Château des Arts et construction d'une nouvelle école de musique et de danse

Compétences

Des relations entre la commune de Talence et Bordeaux Métropole découlent deux types de compétences :

The logo for Talence features the word "Talence" in a stylized, teal-colored font. The letter 'a' is particularly large and has a unique, flowing shape.

Compétences communales



Compétences métropolitaines

Compétences communales

Compétences obligatoires



Etat civil, organisation des élections

Urbanisme, logement

Environnement / espaces verts

Gestion des écoles préélémentaires et élémentaires

Compétences optionnelles



Sport

Culture

Emploi

...

Compétences métropolitaines



Les compétences instituées par la loi du 31 décembre 1966.

Ex : la voirie, les déplacements, la signalisation, l'aménagement numérique, l'eau et l'assainissement ou encore les déchets (tri, collecte et traitement).



Les compétences issues de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Ex : le développement et l'aménagement économique, l'aménagement de l'espace métropolitain, la politique de la ville, l'habitat.

Mutualisation avec Bordeaux Métropole

Le 1er janvier 2016, Bordeaux Métropole a mis en place une démarche de mutualisation de services à la carte avec les communes volontaires de la Métropole.

Mutualisation : mise en commun des moyens humains et matériels afin de mettre en cohérence l'exercice des politiques publiques, de faire des économies d'échelle et d'optimiser le service rendu à la population.

Talence a fait le choix de ne mutualiser que la gestion des systèmes d'informations, c'est-à-dire ce qui relève la gestion informatique interne.

